



SIVU de Brameloup (Siren : 251200747)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Prades-d'Aubrac
Arrondissement	Rodez
Département	Aveyron
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	07/10/1983
Date d'effet	07/10/1983

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Roger AUGUY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	12470 Prades d'Aubrac
Téléphone	05 65 48 71 81
Fax	05 65 48 74 96
Courriel	sivubrameloup@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 193
Densité moyenne	15,01

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
12	Prades-d'Aubrac (211201876)	402
12	Saint-Chély-d'Aubrac (211202148)	552
12	Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (200055366)	2 239

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Activités sportives <i>gestion et aménagement de la station de ski de Brameloup. Organisation, mise en oeuvre et gestion des activités sportives et de loisirs liées à la plein nature.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
12	SM pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics adhérents (251200861)	SM ouvert	354 405
12	SM des stations de ski de l'Aubrac aveyronnais (251201489)	SM fermé	4 460

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)